

**Assemblée générale**

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
16 décembre 2003
Français
Original: espagnol

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 26^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 5 novembre 2003, à 15 heures

Président : M. Raubenheimer (Afrique du sud)**Sommaire**

Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social

Point 97 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement :

b) Coopération économique et technique entre pays en développement

Point 91 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)a) Commerce international et développement (*suite*)g) Produits de base (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-59732 (F)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social

Projet de résolution sur l'administration publique et le développement (A/C.2/58/L.23)

1. **M. Benmellouk** (Maroc) présente le projet de résolution A/C.2/58/L.23 au nom du Groupe des 77, de la Chine et du Mexique, et souligne plus particulièrement l'approbation de la Charte ibéro-américaine de la fonction publique, le rapport du Quatrième Forum mondial sur la redéfinition de la fonction de l'État, qui s'est tenu à Marrakech (Maroc) les 11 et 12 décembre 2002, ainsi que la proposition du gouvernement mexicain d'accueillir le prochain forum à Mexico, en novembre 2003.

Point 97 de l'ordre du jour : activités opérationnelles de développement

b) Coopération économique et technique entre pays en développement

Projet de résolution sur la coopération économique et technique entre pays en développement (A/C.2/58/L.24)

2. **M. Benmellouk** (Maroc) présente le projet de résolution A/C.2/58/L.24 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dont il mentionne, entre autres, le rapport présenté par le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement lors de sa 13e session et les décisions adoptées par ce Comité, dont celle de modifier son nom, qui devient le Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, et la satisfaction exprimée à la perspective de la prochaine tenue de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud à Marrakech (Maroc) du 16 au 19 décembre 2003.

Point 91 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

a) Commerce international et développement (suite) (A/58/15 (Partie I), A/58/15 (Partie II), A/58/15 (Partie III), A/58/15 (Partie IV), A/58/15 (Partie V), A/58/154, A/58/204, A/58/301, A/58/414 y A/C.2/58/9)

g) Produits de base (suite) (A/58/204 et A/58/401)

3. **M. Bossina** (Congo) fait sienne la déclaration du Maroc prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine et, à propos du point 91 a) du programme, affirme qu'il faut faciliter aux pays en développement l'accès aux marchés et leur apporter une aide technique pour stimuler leurs exportations. La communauté internationale a indiqué le chemin à suivre afin de promouvoir un système de commerce multilatéral capable de stimuler le développement et d'atteindre les objectifs du Millénaire. Il faut pour cela la volonté politique ferme des États, et plus particulièrement des pays développés. À cet égard, on ne peut nier l'importance des conférences de Monterrey, de Johannesburg et de Doha, ni du dialogue de haut niveau sur le financement pour le développement, où les différents États membres ont formulé des déclarations qui devraient se traduire par des résultats pratiques. Malheureusement, la réunion de Cancun s'est conclue sur un recul par rapport aux décisions prises à Doha car elle n'a pas résolu les importantes questions de l'accès aux marchés, de l'agriculture et n'a pas réglé le problème des subventions qui nuisent à l'économie mondiale et à celle des pays les moins avancés, qui dépendent du commerce des produits de base.

4. La suppression par les pays développés des énormes subventions qu'ils accordent à leurs produits augmenterait de 400 milliards de dollars les revenus des pays en développement d'ici à 2015. La délégation du Congo salue la décision de la France d'accorder un traitement préférentiel aux pays d'Afrique subsaharienne sans attendre la reprise des négociations. Par ailleurs, c'est aux États qu'il revient de résoudre les problèmes relatifs aux barrières commerciales, aux mesures antidumping et à la corruption, afin que les pays en développement profitent vraiment des avantages du commerce mondial. Pour sa part, l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) doit faciliter activement une prompte reprise des négociations en vue d'améliorer les normes multilatérales qui régissent le commerce international et d'atteindre ainsi les objectifs de développement du Millénaire.

5. **M. Ramadan** (Jamahiriya arabe libyenne) fait sienne la déclaration prononcée par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le commerce international et le développement, en raison de leur influence sur la création d'emplois, doivent être l'objet de l'attention prioritaire des États. Il faut pour cela

appliquer les accords conclus dans les diverses assemblées et conférences tenues à ce propos, avec la participation de tous les États, des organisations internationales, du secteur privé, des organisations non gouvernementales, des institutions financières internationales et autres organisations.

6. Face à l'échec de Cancun, qui a frustré les aspirations des pays en développement, il invite instamment les pays développés à faire preuve de plus de souplesse lors de la prochaine conférence qui se tiendra à Genève et à aider davantage les pays les moins avancés, particulièrement d'Afrique, par la mobilisation de capitaux, des mesures de réduction de la charge de la dette et le libre accès aux marchés, afin que ces pays puissent dépasser leurs difficultés et s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale. Avec l'aide de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), ces pays pourront apporter des réponses à certaines questions relatives au commerce, aux investissements et à la création de capacité et faire front aux effets de la mondialisation.

7. Considérant la délicate situation des marchés des produits de base, unique source de revenus pour de nombreux pays en développement, dont les petits États insulaires et les pays sans littoral, l'orateur salue la création du Groupe de personnalités éminentes chargé d'étudier les fluctuations des prix et l'instabilité qui affecte ces marchés. La Deuxième Commission fera bien de tenir compte des propositions de ce Groupe lorsqu'elle analysera la problématique des produits de base et d'adopter des mesures à ce propos.

8. L'ordre commercial international doit être ouvert à tous les États dans des conditions d'égalité et doit respecter les intérêts de tous les peuples, mais les mesures unilatérales imposées par quelques États, telles que les sanctions, les blocages, le gel des actifs et les embargos sur les transferts de technologie, ont une influence négative sur la vie politique, sociale, économique et culturelle des pays affectés et accentuent la précarité de leur situation financière, en freinant les investissements et en entravant les réformes. La Libye, qui connaît intimement cette situation, qui affecte des entreprises libyennes et des entreprises ayant des plans d'investissement en Libye, condamne ces pratiques et les considère contraires au droit internationale, ainsi que toute autre mesure qui porte atteinte à la souveraineté des pays en développement et les empêchent d'exercer pleinement

leurs droits politiques, y compris celui du droit souverain de choisir leur gouvernement et leur régime politique. Il invite instamment la communauté internationale à condamner ces mesures, particulièrement les mesures unilatérales imposées aux pays en développement, et de les éliminer.

9. **M. Talbot** (Guyane), s'exprimant au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) membres des Nations Unies, fait sienne la déclaration formulée par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine concernant le sujet à l'ordre du jour et affirme que l'échec de Cancun marque un tournant décisif dans les négociations sur le système commercial multilatéral, d'une grande importance pour les pays de la CARICOM. En dépit de leur déception face au peu d'attention prêté à Cancun à des questions aussi fondamentales que le programme de travail sur les petites économies, le traitement spécial et différencié, les services et l'accès des produits agricoles et non agricoles aux marchés, les pays des Caraïbes restent fermes dans leur souhait que les initiatives de reprise des négociations commerciales multilatérales soient centrées sur les intérêts et les inquiétudes des pays en développement.

10. Malgré leur dépendance à un nombre très limité de produits de base et leur vulnérabilité face aux convulsions externes, les petites économies des Caraïbes ont adopté des mesures destinées à améliorer leur résistance et leur compétitivité par des politiques macroéconomiques prudentes et des initiatives d'intégration régionale. Mais des décisions telles que celle qui a été adoptée récemment par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la banane indiquent que la réduction ou l'élimination des accords commerciaux préférentiels affectent profondément ces économies. Par conséquent, l'OMC doit proposer au plus vite des recommandations et des mesures concrètes afin de garantir leur participation effective au système commercial multilatéral, telles que celle spécifiées dans l'article IV de l'Accord général sur le Commerce et les Services (AGCS).

11. Pour sa part, et afin de faire participer effectivement les petites économies, la CARICOM formule les recommandations suivantes : premièrement, le traitement spécial et différencié doit être un instrument fondamental de développement afin que les petites économies prennent des engagements compatibles avec leur capacité d'adaptation, leur niveau de développement, leurs besoins financiers et

commerciaux et leur capacité administrative et institutionnelle. Les concessions doivent être négociées pour chaque question et pour chaque produit, et il faut même envisager des exemptions dans des cas déterminés, afin de corriger les disparités et d'éviter que ces économies tombent inévitablement dans des situations de non respect des conditions ou des délais. Deuxièmement, considérant la taille réduite des entreprises, la production et le marché des petites économies, celles-ci devraient jouir d'une période d'adaptation prolongée afin de réduire la protection et l'appui à leurs secteurs d'exportation. Par conséquent, l'application de normes et disciplines doit être introduite de manière progressive et asymétrique, en particulier en ce qui concerne le commerce de produits agricoles et plus particulièrement de produits alimentaires. En troisième lieu, la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) doit encourager la capacité des petits États insulaires en développement par sa stratégie de coopération et d'assistance technique, en aidant les petites économies à mettre en œuvre les adaptations structurelles, institutionnelles et législatives nécessaires et à respecter les engagements pris en vertu des divers accords internationaux, et en renforçant la capacité institutionnelle, surtout de négociation, afin qu'ils puissent venir à bout des obstacles administratifs, financiers et institutionnels qui les empêchent d'utiliser efficacement le mécanisme de règlement des différends.

12. L'orateur aborde une autre question importante pour la CARICOM, celle de la participation aux réunions d'experts de la CNUCED, qui contribue à la consolidation institutionnelle et apporte des réponses aux inquiétudes des pays en développement. Il faut mentionner, à ce sujet, la décision du Conseil du commerce et du développement concernant le financement de la participation des pays en transition à ces réunions d'experts des pays en développement, qui devrait déboucher sur une solution durable assurant un financement prévisible à cette participation.

13. L'un des problèmes les plus préoccupants en matière de commerce et de développement, est celui posé par l'évolution du commerce des produits de base et par ses répercussions pour les pays dépendant de ces produits, dont les pays de la CARICOM, particulièrement inquiets de la baisse de revenus et de leur perte de part de marché dans le commerce mondial des produits de base. Actuellement, les prix des

principaux produits de base d'exportation de la région sont inférieurs de 45 % aux niveaux des années 80 et inférieurs de 10 % au niveau le plus bas atteint lors de la grande dépression de 1932. La gravité de ce problème, dont s'est fait écho le Président de l'Assemblée générale, met en danger la viabilité des objectifs de développement du Millénaire. Et pourtant, ce problème n'a été véritablement abordé ni à Doha, ni à Monterrey, ni à Johannesburg, et n'a pas fait l'objet de l'attention due de la part des institutions financières internationales, qui n'ont répondu que par des initiatives partielles, faisant ainsi preuve de peu de cohérence. Il est donc temps que les pays développés s'attèlent résolument à ce problème et qu'ils dotent le Fonds commun pour les produits de base des ressources nécessaires à l'aide aux pays en développement, sans oublier l'adoption de mesures à plus long terme visant l'augmentation de la capacité d'offre des pays qui dépendent des produits de base. Il faut également que la CNUCED dispose des ressources nécessaires et que sa fonction soit renforcée.

14. À ce sujet, les États membres de la CARICOM accueillent avec satisfaction les conclusions du Conseil du commerce et du développement ainsi que les recommandations formulées dans le rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les questions relatives au produits de base, et soutiennent la proposition de transformer ce Groupe en un organe consultatif permanent des Nations Unies.

15. Les États membres de la CARICOM reconnaissent les progrès remarquables accomplis par les pays en développement pour assumer eux-mêmes leur décollage économique, mais leur niveau de participation à l'économie mondiale dépend également de l'adoption de mesures complémentaires de la part de la communauté internationale. Ils forment donc des vœux afin qu'à l'issue de la tenue de la CNUCED XI, des recommandations soient formulées et que des initiatives concrètes soient prises afin que le développement constitue un élément à part entière des négociations commerciales multilatérales.

16. **M. Diarra** (Mali) dit que sa délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La question des produits de base est essentielle pour de nombreux pays en développement qui en retirent la plupart de leurs revenus de l'exportation; ces produits contribuent ainsi à la croissance économique et au développement. Au Mali, pays qui dispose de peu de

moyens pour promouvoir le développement, le coton occupe une place prioritaire. Mais ce produit, qui jadis a constitué une source de richesse pour le pays, est devenu aujourd'hui un facteur d'appauvrissement, plus particulièrement au cours des trois dernières années, où les prix sont tombés au niveau le plus bas depuis 30 ans. Cette situation est due à la politique de subventions agricoles que pratiquent certains pays développés, cause principale du déséquilibre du marché mondial et de la perte, pour le Mali, de revenus considérables. L'orateur souligne les répercussions socioéconomiques de cette évolution pour 15 millions de personnes, dont 2 millions sont des producteurs qui vivent directement du coton. Le monde rural africain est appauvri par cet état des choses, surtout dans les zones de production du coton.

17. Il ressort d'une étude récente menée par le Comité consultatif international du coton que la suppression des subventions accordées au coton se traduirait par une augmentation des ressources des producteurs de coton maliens de plus de 31 %. L'aspect paradoxal de cette situation est que le producteur africain ne peut vivre du coton, malgré que celui-ci est plus compétitif, parce que les règles du commerce international définies par l'OMC sont faussées par les importantes subventions que reçoivent les producteurs européens, américains et asiatiques. La conséquence pernicieuse des subventions est la surproduction et la chute du cours mondial du coton, qui touche de plein fouet des pays tels que le Mali, le Burkina Faso, le Bénin et le Tchad, auxquels le coton fournit entre 40 et 80 % des revenus de l'exportation. Face à la détérioration continue des économies de ces pays et aux menaces qui pèsent sur la vie de leur population et sur la survie de leurs sources de production, le Mali a tiré la sonnette d'alarme afin que l'on trouve une solution juste et équilibrée au problème des producteurs de coton africains. C'est également dans ce contexte que s'inscrit l'initiative sectorielle sur le coton de l'OMC. À Cancun, les quatre pays en question ont demandé l'établissement d'un fond transitoire en faveur des pays les moins avancés producteurs de coton, destiné à compenser les pertes subies du fait des subventions, à partir du 1er janvier 2004 et jusqu'à l'élimination totale des mesures de soutien interne et des subventions. L'objectif était d'arriver à concilier l'ouverture des marchés et le maintien de zones agricoles viables dans ces pays. L'échec de la Cinquième Conférence ministérielle de l'OMC met en évidence la réticence des pays

développés à tenir compte des aspirations légitimes des pays pauvres en matière de normes de régulation et d'accès au marché mondial.

18. La délégation du Mali accueille avec reconnaissance le plan d'action en faveur des producteurs de coton africain proposé par le président Chirac à Bamako. Ce plan a pour objet l'obtention d'un programme régional d'amélioration de la compétitivité des sources de production cotonnière, une nouvelle approche de la politique cotonnière de l'Union européenne évitant les distorsions sur les prix, l'appui actif de l'Union européenne aux revendications africaines lors du cycle de Doha et la demande de mesures pour compenser les pertes de revenu des pays les moins avancés. Elle salue également la création du Groupe de personnalités éminentes sur les questions relatives aux produits de base et félicite ce Groupe pour son rapport, dans lequel figurent des recommandations pertinentes que le Mali soutient. Elle escompte que l'Assemblée générale prendra les décisions appropriées pour appliquer ces recommandations.

19. Le Mali espère la prompte reprise des négociations du cycle de Doha afin que le marché mondial soit plus ouvert et plus équitable, et que les riches comme les pauvres en retirent des bénéfices. À ce sujet, la CNUCED XI que se tiendra en juin 2004 offre à la communauté internationale l'occasion de faire preuve de sa volonté politique de mettre en pratique les décisions prises à Doha. Malgré son échec, le rendez-vous de Cancun a été important car, pour la première fois, un groupe de pays en développement a montré sa solidarité et est parvenu à frustrer les attentes de certains pays riches.

20. **M. Gerus** (Biélorus) déclare que le commerce international est l'une des principales sources de financement des pays en développement et des pays en transition, qu'il constitue un levier stimulant l'économie et que son évolution et la participation efficace de tous les pays à son fonctionnement contribuent donc à concrétiser les objectifs de développement du Millénaire. Les avantages qu'offre la libéralisation du commerce international ont permis à nombre de ces pays d'enregistrer une croissance économique considérable, grâce à la hausse de leurs exportations. À ce propos, l'orateur regrette profondément l'échec des négociations de Cancun, où il aurait fallu plus de souplesse et de meilleures dispositions pour arriver à des compromis

raisonnables. Sa délégation invite instamment les États membres de l'OMC à poursuivre ce dialogue dans un avenir proche sur la base du respect mutuel et d'approches visant clairement le compromis.

21. Pour le Bélarus, ainsi que pour de nombreux autres États d'Europe orientale et de la Communauté des États indépendants, l'intégration totale dans l'économie mondiale et dans le système de commerce multilatéral fait partie de la stratégie de développement durable et constitue une priorité de politique extérieure. Parmi ces pays, beaucoup ont demandé à adhérer à l'OMC, dans une démarche que le Bélarus considère comme une manière significative de démontrer aux investisseurs et aux commerçants du monde entier la crédibilité de leur régime de commerce extérieur, par la garantie du respect des règles décidées à l'échelon international. La République du Bélarus est fidèle à son engagement d'intégration totale dans le système du commerce multilatéral depuis sa demande d'adhésion à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le Commerce (GATT) en 1993 et, au cours des ces dix années d'intense labeur, elle est arrivée à améliorer considérablement divers indicateurs économiques. L'orateur signale que la réforme économique progresserait beaucoup plus vite si elle était accompagnée d'une adhésion rapide au système de l'OMC; malheureusement, après de longues années de négociation, le Bélarus n'a toujours pas intégré l'OMC, tout comme 24 autres pays. Ces lenteurs indiquent la nécessité d'une adaptation des règles concernant l'adhésion et d'un raccourcissement des délais. Ce problème préoccupe vivement son pays, dans un contexte tel que celui de l'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun. Actuellement, les divergences entre les pays sur le Programme de Doha mettent de nouveau les négociations d'adhésion en danger, à l'instar de ce qui s'est produit avant la Conférence de Doha. Tous les pays doivent avoir accès aux avantages du commerce multilatéral.

22. Concernant les conditions d'adhésion à l'OMC, sa délégation signale qu'il conviendrait que les conditions exigées soient adaptées à la situation économique des pays candidats et aux obligations des membres de l'organisation et demande que soit adoptée une approche individuelle pour chaque processus d'adhésion. Le manque de souplesse a en effet amené à des situations où de nouveaux membres ont, d'une part, une série d'engagements n'ajoutant pas d'attrait commercial à leur pays et, d'autre part, un plus

grand scepticisme interne se fait jour au sujet de l'OMC. Nous prions instamment la CNUCED de maintenir son appui, en collaboration avec le Centre de Commerce international et les organismes pertinents du système des Nations Unies, au processus d'intégration des pays en développement et des pays en transition dans le système du commerce multilatéral et de l'économie mondiale, conformément aux documents finaux de la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha et de la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey, en menant des recherches et en formulant des recommandations à l'intention des gouvernements nationaux.

23. Désireuse d'œuvrer dans le contexte de la libéralisation du commerce international et afin de contribuer à l'accès aux marchés internationaux pour les pays en développement et les pays les moins avancés, la République du Bélarus a décidé d'élargir son schéma de préférences commerciales à un plus grand nombre d'États. Elle démontre ainsi son souci de créer un authentique système de commerce multilatéral et transparent, tenant compte de manière équitable des besoins, des intérêts et des inquiétudes des pays les moins avancés et les plus vulnérables. La délégation du Bélarus espère que ses associés commerciaux du monde entier adopteront des mesures similaires aux siennes et escompte ainsi progresser considérablement dans le domaine des négociations commerciales multilatérales sur les questions les plus importantes; elle espère également que le processus de l'adhésion à l'OMC sera simplifié dans un avenir proche.

24. **M. Gilman** (États Unis d'Amérique) déclare que chaque nation souveraine a le droit de choisir les pays avec lesquels elle va s'associer et travailler. Ce qui ne signifie pas qu'il faut prendre à la légère les décisions de restreindre les relations avec d'autres États, mais que souvent, les situations ne permettent pas d'autres solutions. Cette année, les militaires birman ont tendu une embuscade au groupe qui voyageait avec la Prix Nobel Aung San Suu Kyi, ont assassiné ses partisans et l'ont emprisonnée avec d'autres dirigeants de la Ligue démocratique nationale, parti politique que le peuple birman avait choisi à une majorité écrasante en 1991 pour former un nouveau gouvernement démocratique. Cette action barbare a été condamnée par de nombreux États de par le monde et les États Unis d'Amérique n'ont pas été les seuls à imposer des sanctions au régime birman. Les menaces et les attaques terroristes, les expropriations, les atteintes graves aux droits de

l'homme et les menaces contre la paix internationale, par exemple, exigent une réponse ferme et amènent les États Unis à imposer des sanctions, qui doivent être considérées dans cette perspective.

25. **M. Tan** (Singapour), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), déclare qu'au cours des dernières années, l'ANASE a dû faire face à de graves difficultés. Les pays de la région avaient entamé diverses réformes économiques destinées à relancer l'économie mais la détérioration de la situation économique mondiale a retardé ce processus, entravé par ailleurs par l'apparition du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). L'ANASE se trouve également face au défi des nouvelles puissances économiques, en ce qui concerne le commerce et les investissements. En 2002, les investissements étrangers directs dans leur région ont reculé pour la troisième année consécutive, enregistrant une chute de 18 %. Malgré cette tendance, les pays de l'ANASE sont restés ouverts au commerce et aux investissements car ils considèrent que la libéralisation du commerce est un important vecteur de développement.

26. Compte tenu de ces difficultés, les dirigeants de la région ont approuvé en octobre 2003 la Déclaration de l'ANASE Concord II (Concord II de Bali), dont un des éléments fondamentaux est l'approbation d'un cadre permettant de doter la Communauté de l'ANASE d'une communauté de sécurité, d'une communauté économique et d'une communauté socioculturelle. La communauté économique de l'ANASE marque l'aboutissement de l'objectif de l'intégration économique, telle qu'elle a été conçue dans la « Vision 2020 de l'ANASE »; elle vise la création d'une zone économique stable, prospère et très compétitive, garantissant la libre circulation des biens, des services et des investissements, un flux plus libre des capitaux et un développement économique équitable, une zone se donnant l'objectif de réduire la pauvreté et les inégalités socioéconomiques d'ici 2020. La communauté économique de l'ANASE souhaite faire de cette zone une base de production et un marché uniques où la diversité d'aujourd'hui représente une opportunité de complémentarité des entreprises. Cette évolution fera de l'ANASE un maillon plus dynamique et plus solide de la chaîne mondiale de l'approvisionnement et améliorera la compétitivité de son économie. La communauté économique de l'ANASE inclura de nouveaux mécanismes et prendra

de nouvelles mesures afin de renforcer la mise en œuvre de ses initiatives économiques actuelles, telles que la zone de libre échange, l'accord-cadre sur les services et la zone d'investissement, et accélérera l'intégration régionale dans les secteurs prioritaires. Elle facilitera également la circulation des entrepreneurs, de la main-d'œuvre qualifiée et très qualifiée et renforcera ses mécanismes institutionnels, dont l'amélioration du mécanisme de règlement des différends afin de garantir des solutions rapides et juridiquement contraignantes à tous les différends commerciaux. Dans une première étape vers la réalisation de la communauté économique de l'ANASE, la région continuera à renforcer ses mesures économiques actuelles dans le domaine de l'investissement et du commerce des biens et services, dont la mise en route d'un programme de travail clair et défini visant l'élimination, pour 2005, de toutes les barrières commerciales non douanières et l'établissement d'un service de consultation de l'ANASE chargé de résoudre les problèmes commerciaux et d'investissement, qui facilitera le fonctionnement des entreprises dans toute la région, réduira la bureaucratie et résoudra les problèmes dans un délai de 30 jours.

27. La communauté économique de l'ANASE ne s'intéresse pas seulement à la libéralisation mais également au développement durable et veillera donc à ce que l'intégration de la région s'accompagne d'une coopération en matière technique et de développement, pour réduire les disparités et accélérer l'intégration économique du Cambodge, du Myanmar, de la République démocratique populaire Lao et du Vietnam, au moyen de l'initiative d'intégration de l'ANASE, et de sa feuille de route, de manière à ce que les bénéfices de l'intégration soient répartis dans la région et que tous les pays membres de l'Association puissent se développer de manière unifiée.

28. À mesure qu'elle progresse dans son intégration économique, l'ANASE poursuit une politique de relations extérieures conforme avec l'orientation qu'elle a choisie, ce qu'ont accueilli favorablement les dirigeants de la région lors de leur récent Sommet de Bali (Indonésie). L'ANASE négocie des accords de libre échange et d'association économique plus étroite avec la Chine, le Japon, l'Inde, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Lors de ce Sommet, la République de Corée a annoncé la création d'un groupe d'experts qui étudiera les mesures appropriées pour une

coopération économique accrue de son pays avec l'ANASE, qui n'exclut pas la possibilité d'un accord de libre échange. L'initiative de l'entreprise pour l'ANASE a pour objectif d'établir des relations commerciales et d'investissement plus étroites avec les États Unis d'Amérique. Parallèlement, l'ANASE et les États Unis ont décidé de lancer une initiative commerciale transrégionale destinée à faciliter les négociations et encourager les investissements entre les deux régions. Ces accords commerciaux serviront d'élément fondamental et de catalyseur pour poursuivre la libéralisation commerciale à l'échelon mondial.

29. Dans le domaine international, les pays de l'ANASE réitèrent leur engagement en faveur de la promotion du développement économique des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale. Il est intéressant pour ces pays de pouvoir participer au processus de négociation multilatéral car ils seraient les principaux bénéficiaires d'un système commercial plus ouvert et plus équitable. Tout en regrettant l'échec de la Cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à conclure un accord prenant en compte les intérêts et les problèmes des pays en développement, l'ANASE réaffirme son engagement à poursuivre les négociations dans le cadre du cycle de Doha de l'OMC. La Communauté économique de l'ANASE intégrera ainsi les marchés composant l'Association afin d'attirer plus d'investissements, stimuler le commerce et offrir les occasions d'entamer des relations économiques importantes avec d'autres partenaires. L'ANASE considère que le commerce n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'accroître le développement durable des pays et de renforcer le bien-être de leurs habitants. Elle espère à ce sujet que la prochaine réunion de la CNUCED XI permettra d'aborder le problème des inégalités du marché international, des limitations structurelles, des insuffisances de la capacité de production et de la vulnérabilité des pays en développement face à un cadre financier et économique extérieur, et de contribuer ainsi à établir un système de commerce multilatéral tourné vers le développement.

30. **M. Paolillo** (Uruguay) déclare au nom des pays membres du MERCOSUR et des États associés de Bolivie et du Chili que depuis l'approbation de la Déclaration du Millénaire, la croissance économique et le commerce international ont ralenti et que ce sont les pays en développement qui supportent la plus lourde

par de cette décélération. Les efforts engagés par les pays en développement pour venir à bout de la pauvreté sont entravés par les pratiques de distorsion du commerce international des produits agricoles qui restreignent l'accès de ces produits à l'exportation et créent des excédents de production.

31. Le libre échange est un des piliers du développement et le MERCOSUR a œuvré intensément pour accroître le potentiel commercial de son secteur exportateur. Il faut des marchés ouverts, et il faut des normes et des disciplines équitables assurant les bénéfices des avantages comparatifs nationaux. L'agriculture doit être pleinement intégrée aux règles du libre échange. La libéralisation du commerce des produits agricoles décidée lors du Cycle d'Uruguay sur l'agriculture a perpétué les asymétries et les distorsions et n'a pas permis le développement d'un commerce juste et équitable capable de contribuer de manière effective au développement. Il est impératif de profiter des occasions qu'offre la négociation multilatérale dans le cadre de l'OMC en matière d'agriculture et d'accès aux marchés, de renforcement des normes et disciplines visant l'élimination des pratiques de distorsion dans le commerce international, de transparence accrue et d'amélioration des mécanismes de solution des différends protégeant les pays les moins avancés. Le mandat de Doha a une importance primordiale pour l'accomplissement des engagements internationaux. La onzième session de la CNUCED permettra d'évaluer les progrès accomplis dans le cadre du cycle de Doha et de procéder à un examen critique de l'interaction entre les investissements et le commerce à l'échelle mondiale.

32. **M. Leslie** (Belize) fait siennes les déclarations formulées par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine et de la Guyane au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Le commerce doit être orienté vers le développement. L'ouverture des économies et la croissance du commerce sont des facteurs importants qui peuvent influencer considérablement le succès des objectifs de développement du Millénaire, et tout particulièrement la réduction de la pauvreté. Si les pays en développement sont bien les principaux artisans de leur propre développement économique et social, ils ont néanmoins un besoin important de l'assistance et de la coopération des pays développés.

33. Le commerce ne peut bénéficier aux plus pauvres parmi les plus pauvres que si l'on tient compte de

facteurs leur permettant de commercer sur un pied d'égalité. Le libre échange sauvage risque de marginaliser les petites économies en développement. De fait, pour nombre d'entre elles, la libéralisation du commerce a signifié la perte de parts de marché et un appauvrissement accru. Il est donc nécessaire, comme l'a souligné le Ministre du Commerce et de l'Investissement du Belize à Cancun, de créer les conditions propices pour les économies les plus petites; l'adoption de dispositions garantissant un traitement spécial et différencié indispensable pour les pays en développement est possible si on maintient le traitement préférentiel durant une période judicieuse et si on accorde l'assistance technique et la formation qui manquent aux pays en développement.

34. Pour leur part, les économies développées jouissent de bien meilleures conditions pour affronter les adaptations nécessaires à une véritable libéralisation du commerce. S'il leur est difficile d'adopter des mesures telles que l'élimination des subsides agricoles, on ne peut oublier que l'élimination subite des préférences actuelles constitue un danger pour les petites économies.

35. L'orateur rappelle que, comme on l'a signalé lors du débat sur l'application du Programme 21, le monde ne peut être stable et prospère si on n'essaie pas de résoudre les problèmes croissants d'inégalité et d'injustice. Le Belize exhorte donc les parties intéressées à ne pas s'attacher seulement au commerce mais plutôt au commerce en tant que moyen d'assurer aux pauvres du monde la justice et une vie meilleure.

36. **M. Jenie** (Indonésie) dit que sa délégation souscrit pleinement aux déclarations formulées par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Australie au nom du Groupe de Cairns et de Singapour au nom de l'ANASE.

37. Tous les pays, développés et en développement, ont besoin du commerce pour leur croissance économique et il faut donc établir un système de commerce multilatéral efficace qui soit ouvert, équitable, prévisible, non discriminatoire et réglementé. Le système actuel du commerce international entrave systématiquement les efforts des pays en développement et le besoin se fait sentir d'une façon pressante d'amener des changements fondamentaux afin de corriger les déséquilibres. La CNUCED peut jouer un rôle important dans ce domaine, en créant une conscience et en favorisant un

consensus au sujet du commerce et de ses conséquences sur le développement.

38. Les marchés développés sont protégés par des quotas, des barrières tarifaires et des restrictions liées à la qualité qui empêchent l'accès aux produits agricoles des pays en développement. L'agriculture est une question de vie ou de mort pour grand nombre de ces pays et il est vital que des mesures soient adoptées afin d'éliminer ces barrières. Le commerce doit être libre et loyal. Les pays en développement doivent recevoir une assistance pour devenir capables de produire des biens correspondant aux exigences commerciales des pays développés. Il importe au plus haut point que les pays développés adoptent une position plus lucide et que les Nations Unies assument une fonction dirigeante ferme afin que le cycle de Doha soit vraiment un cycle pour le développement. Il est indispensable d'acquérir la participation de tous et, à cette fin, il faut resserrer la collaboration entre les Nations Unies et l'Organisation mondiale du Commerce, car l'une et l'autre sont au service de la communauté multilatérale. L'Indonésie exhorte une fois de plus les pays développés à faire preuve d'un véritable esprit de collaboration et de coopération et à mettre tout leur potentiel au service d'un monde meilleur grâce à un commerce libre et équitable

La séance est levée à 16 h 35.